

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Covid-19 : le confinement

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

" (...), À compter du dimanche 22 mars et jusqu'à nouvel ordre, tous les déplacements sur l'ensemble du territoire national entre 19h30 et 6h du matin sont désormais interdits, sauf indication contraire... ". Cette annonce du président de la République, Ali Bongo Ondimba, faite le samedi 21 mars dernier, est l'illustration de la détermination des autorités gabonaises à prendre des mesures en lien avec la gravité de la pandémie du Covid-19. Cette décision présidentielle, qui se traduit par une réduction stricte des mouvements des personnes et de leurs activités socio-économiques, même si elle comporte d'incommensurables désagréments pour des pans entiers de l'économie et au-delà de la société, confirme le souci, au sommet de l'Etat, d'accentuer la préservation des personnes contre le coronavirus (Covid-19). Ce couvre-feu intervient après d'autres mesures gouvernementales qui tendaient déjà au confinement partiel de la population. Ainsi, le ministre d'Etat en charge l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, avait indiqué, vendredi, que " la limitation des déplacements à l'intérieur du pays était une solution envisagée ".

Et les choses se sont corsées au fur et à mesure que les mauvaises nouvelles s'amoncellaient, notamment l'annonce par le Comité de pilotage du plan de veille et de riposte contre la pandémie à coronavirus (Copil-coronavirus) au Gabon de 27 cas suspects au Covid-19 et du premier décès enregistré. C'est ainsi qu'est intervenu le renforcement des premières décisions, comme l'interdiction des vols passagers nationaux et internationaux, la fermeture des frontières aériennes et maritimes (après celles terrestres), l'interdiction des trains voyageurs et de tous les transports maritimes et fluviaux. En d'autres termes, les voyages, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, ont été drastiquement réduits.

Actif, le Copil-coronavirus avait mobilisé des équipes pour des investigations autour des familles,

mais aussi des personnes ayant été en contact avec les victimes de ce virus. Ce qui a permis le confinement à domicile de 39 personnes, selon le Copil.

Mais c'est l'enregistrement d'un premier décès qui a débouché sur un emballement des décisions de confinement. A partir de là, des mesures de suivi ont été aussitôt engagées pour prévenir la propagation de cette pandémie. C'est ainsi qu'à la suite

d'une première vague de mise en quarantaine de plusieurs cas suspects, une trentaine d'employés de la Polyclinique El-Rapha, où avait été hospitalisé le patient décédé, auraient été confinés à domicile pour les uns, et à l'hôtel Ré-Ndama pour les autres.

Au Gabon, de nombreuses voix autorisées se sont faites entendre, invitant à privilégier l'option du confinement. Le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, a demandé au gouvernement de " réfléchir sérieusement sur le confinement imposé dans les pays développés "; n'hésitant pas à annoncer la suspension de toutes activités à l'hémicycle, à l'exception de celles présentant un caractère urgent.

Les dernières mesures du gouvernement reflètent cette tendance au confinement. Les espaces commerciaux essentiels commencent à connaître des aménagements, en vue d'une limitation de la fréquentation humaine, en même temps que les transports urbains et suburbains ont fait l'objet d'une réduction des usagers à bord.

De nombreuses administrations ont ralenti leur fonctionnement à travers un allègement des effectifs dans les bureaux, tandis que les attroupements ont été réduits à leur plus simple expression, tant à Libreville que dans l'arrière-pays où des scènes de rues quasi désertes commencent à s'observer.

De nombreuses voix autorisées se sont faites entendre, invitant à privilégier l'option du confinement.



Une rue de Libreville, hier.



PERSONNELS ET VOITURES AUTORISÉS À CIRCULER

(Liste actualisée)

- les Forces de Défense et de Sécurité ;
- le personnel et les véhicules essentiels de la SEEG ;
- le personnel médical et les véhicules essentiels de santé (Ambulance, SAMU, SMUR, SMURA) ;
- le personnel et les véhicules des pompes funèbres ;
- le personnel et les véhicules des médias ;
- les sociétés de ramassage des ordures ménagères et camions de vidange des eaux usées ;
- les camions et véhicules de ravitaillement des produits alimentaires sur les sites forestiers, pétroliers et magasins divers ;
- le personnel et les véhicules essentiels de l'Agence Gabonaise pour la Sécurité Alimentaire (AGASA) ;
- les camions et véhicules de ravitaillement des produits pharmaceutiques, pétroliers et gaziers ;
- le personnel et les véhicules essentiels des Douanes ;
- le personnel des boulangeries ;
- le personnel de gardiennage des Trésors Publics ;
- le personnel d'astreinte technique et les véhicules essentiels des télécommunications (GABON TELECOM, AIRTEL, AXIOME et GVA).

partiel désormais effectif

Deux cas supplémentaires

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

Le porte-parole du comité de pilotage de lutte contre le coronavirus, Guy Patrick Obiang Ndong, a annoncé hier que deux autres personnes avaient été testées positives au Covid-19 durant le week-end passé. Ce qui porte à six le nombre de cas recensés au Gabon.

Il s'agit d'un ressortissant togolais âgé de 45 ans, qui vit au Gabon, et qui a récemment séjourné à Dakar (Sénégal) avec son épouse. Arrivés le 11 mars passé, ce n'est que deux jours plus tard qu'il a ressenti ses premiers symptômes. Il a été interné à l'hôpital des instructions d'Akanda où sa

Des alertes ont été lancées pour de possibles cas sur le site pétrolier de Rabi Kounga. Trois cas suspects ont été relevés et les résultats sont attendus.



Photo: F. M. MOMBO/L'Union

Pour le porte-parole du comité de pilotage, Guy Patrick Obiang Ndong, «la situation est grave. Il est important d'appliquer les mesures barrières».

contamination a été confirmée. Le second cas est un Gabonais de 42 ans qui a présenté, à son retour de France, le 19 mars dernier, des signes de contamination. Dès son arrivée, il s'est confiné à l'hôtel Ibis de Louis, puis à celui du boulevard triomphal. Avant que la persistance des symptômes ne le pousse à composer le 1410.

A ce jour, on compte donc six personnes testées positives au Covid-19 pour 137 prélèvements réalisés. Des alertes ont été lancées pour de possibles cas sur le site pétrolier de Rabi Kounga. Trois cas suspects ont été relevés et les résultats sont attendus. «La situation est grave. Il est important d'appliquer les mesures barrière», a indiqué hier le porte-parole.

Couvre-feu : une mesure respectée dès son entrée en vigueur

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

LA ville de Libreville a vécu, dimanche 22 mars 2020, une situation à laquelle elle n'était plus habituée ces dernières années: l'entrée en vigueur du couvre-feu (de 19h30 à 6h00) annoncé par le président Ali Bongo Ondimba, la veille, dans son adresse à la nation, dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19. En début de soirée, plusieurs rues de la capitale gabonaise étaient bondées de monde. Essentiellement des personnes qui cherchaient, à tout prix, à regagner leurs domiciles avant l'heure de l'interdiction faite à la population de circuler.



Photo: DR

Même la mesure relative à la distanciation n'a plus été respectée. Chacun cherchant à décliner sa destination aux transporteurs (taxis et autres clandos) et à lui proposer sa mise. Las d'attendre un hypothétique taxi, d'autres citoyens ont préféré battre le bitume.

Les transporteurs de passagers, détenteurs de véhicules de type berline et ceux appelés communément "clandos", en ont sans doute profité pour se faire du fric. Ce, grâce aux mises reçues qui leur ont probablement permis de compenser le manque à gagner dû à la restriction du nombre de passagers (deux désormais) à transporter. De leur côté, les forces de l'ordre

n'ont pas tardé à se mettre en branle à l'heure indiquée. Des policiers étaient visibles dans les quatre coins de Libreville, pour faire respecter la mesure annoncée par la première autorité du pays.

En plus des rares piétons, les chauffeurs des véhicules à usage de taxis ont été leurs principales cibles. L'un d'eux a été interpellé au niveau du carrefour Saint-Michel de Nkembo. Dans son véhicule, se trouvait un journaliste qui effectuait un tour de ville pour apprécier le niveau d'application de la mesure sus-évoquée. A l'agent venu vers lui, le journaliste lui a présenté sa carte professionnelle, tout en l'informant qu'il a sollicité les services du

transporteur pour l'accompagner dans son travail.

Mais cela n'a pas dissuadé l'agent en question de convier le transporteur dans un petit coin pour négocier son "Coca".

La même scène a été vécue par notre reporter et son accompagnateur dans les zones de Cosmopark et de Melen. Au-delà de ces faits de faible ampleur, l'interdiction de circuler entre 19h30 et 6 heures du matin a été très respectée à Libreville.

Il en a été de même à l'intérieur du pays, où la maladie commence à faire peur. Toutefois, les uns et les autres se disent rassurés par le comportement général observé, notamment à Libreville.